

Conseil des commissaires

Session extraordinaire

du 21 juin 2007

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

À une session extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 21 juin 2007, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Ouverture de la session et constatation des présences sont présents, présentes, outre la présidente, M^{me} Liz S.-Gagné :

Les commissaires :

M ^{me} s	Jacqueline Asselin	MM.	Rino Beaulieu
	Sylvie Belzile		Omer Deschesnes
	Hélène De Champlain		Magella Desmeules
	Sonia Desgagné		Michel Girard
	Diane Durand		Charles Lavoie
	France Gagné		Bernard Villeneuve
	Ruth Gagnon		
	Diane Perron		
	Diane Tremblay		

Sont également présents-tes :

M ^{mes}	Marie-Andrée Dufour, secrétaire générale
	Christine Tremblay, directrice générale adjointe
MM.	Claude Dauphinais, directeur général
	Yvon Pelletier, directeur général adjoint

Absences :

M ^{me} s	Diane Gauthier (<i>motivée</i>)	MM.	Jean-Claude Basque
	Madeleine Jean (<i>motivée</i>)		Christian Fillion
			Jean-Marc Girard (<i>motivée</i>)
			Antonin Simard (<i>motivée</i>)

CC-2007-310
Ordre du jour

Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

CC-2007-311
Parole au public

M^{me} Aline Beaudoin, présidente du Syndicat de l'Enseignement du Saguenay, accompagnée de représentants et de M. Joël Pouliot, expose dans un premier temps la version des faits vécus lors d'une visite industrielle à Montréal avec des étudiants du Centre de formation professionnelle de la Baie et l'enseignant M. Joël Pouliot, en octobre 2005.

Elle rappelle que l'événement s'est produit il y a dix-neuf mois et que les démarches ont été entreprises par la direction du Service des ressources humaines et la direction du Centre en mai 2007. M^{me} Beaudoin fait référence également au deuxième voyage pour la fin des stages de ces

étudiants avec M. Pouliot en mai 2006. Elle revient sur les discussions qui ont eu lieu avec le directeur du Service des ressources humaines au regard des sanctions qui sont appliquées.

La Présidente du Syndicat demande aux membres du Conseil des commissaires de se poser la question sur la sanction imposée au regard des événements et demande de réfléchir aux conséquences.

À son tour, M. Joël Pouliot donne sa version des faits et explique aux commissaires les conséquences d'une telle sanction dans sa vie personnelle et professionnelle.

CC-2007-312
*Ouverture d'un huis
clos*

Par la suite,

Il est proposé par M^{me} Diane Durand
Et résolu :

De demander un huis clos. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

M^{me} Hélène De Champlain quitte. Il est 20 h 27.

CC-2007-313
*Fermeture du huis
clos*

Il est proposé par M. Michel Girard
Et résolu :

DE LEVER le huis clos. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE

CC-2007-314
*Résiliation d'un
contrat d'engagement
/ Enseignant en
formation
professionnelle*

Après mûres délibérations,

ATTENDU les événements à l'origine de l'application de l'article 5-7.00 de la convention collective et présentés lors du huis clos par le directeur du Service des ressources humaines;

ATTENDU que M. Joël Pouliot a été assigné à son domicile temporairement avec traitement depuis le 22 mai 2007 et qu'en vertu de la clause 5-7.03 de l'entente locale il fut relevé de ses fonctions à compter du 5 juin 2007;

ATTENDU l'enquête menée par la direction du Service des ressources humaines et la direction du centre de formation;

ATTENDU le grave manque de jugement dont l'enseignant a fait preuve;

ATTENDU les comportements fautifs pour cause de négligence à accomplir ses devoirs, d'inconduite et d'immoralité dont l'enseignant a fait preuve;

ATTENDU la rupture irrémédiable du lien de confiance de la Commission scolaire à l'égard de l'enseignant;

ATTENDU le non-respect de ses devoirs d'enseignant prévus à l'article 22 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la mission de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les valeurs qu'elle entend transmettre aux élèves qui fréquentent ses établissements et l'importance de la fonction enseignante à

cet égard;

ATTENDU que l'enseignant et le Syndicat ont été convoqués et dûment invités à effectuer les représentations au Conseil des commissaires;

ATTENDU que le Conseil des commissaires a mûrement délibéré;

**Il est proposé par M^{me} Diane Perron
et résolu :**

DE RÉSILIER le contrat d'engagement de M. Joël Pouliot et en conséquence de le congédier pour cause de négligence à accomplir ses devoirs, d'inconduite, d'immoralité et pour rupture du lien de confiance, et ce, en date d'aujourd'hui;

DE CONFIER au directeur du Service des ressources humaines la responsabilité d'aviser l'enseignant concerné de cette décision conformément aux dispositions applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2007-315
Clôture de la séance

**Il est proposé par M. Magella Desmeules
et résolu :**

QUE la présente session soit close à 20 h 50

ADOPTÉE

La présidente

La secrétaire générale